

AVIS D'APPEL A LA FORMATION

Le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ) est une initiative du Gouvernement du Burundi créé par le Décret n° 100/107 du 07 Avril 2021. Il est mis en place dans l'optique de résoudre le problème épineux du chômage des jeunes.

Dans la mise en œuvre de ses activités, le PAEEJ a fait la formation en métiers l'un des axes stratégiques pour améliorer l'employabilité des jeunes. C'est dans ce cadre que le PAEEJ organise des formations en métiers dans différentes communes comme le montre le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ZONES	METIER	EFFECTIF DES JEUNES
BURURI	BURURI	MAROQUINNERIE	15
		TRICOTERIE	15
		SOUDURE	10
MATANA	MATANA	SOUDURE	10
		MENUISERIE	10
NYANZA	NYANZA	BOULANGERIE PATISSERIE	20
		FABRICATION DES SAVONS	20
		CARRELAGE	20
	MABANDA	AUDIOVISUEL	15
		MECANIQUE MOTOS	10
MAKAMBA	MAKAMBA	MAROQUINNERIE	15
		ART CULINAIRE	20
	KAYOGORO	BOULANGERIE PATISSERIE	20
		SOUDURE	10
RUTANA	RUTANA	ART CULINAIRE	20
		SOUDURE	10
	BUKEMBA	MAROQUINERIE	15
		SOUDURE	10
NTAHANGWA	MARAMVYA	BOUCHERIE CHARCUTERIE	15
		AUDIOVISUEL	15
		CARRELAGE	20
MUGERE	KABEZI	ART ESTETIQUE ET BEAUTE	10
		NETTOYAGE A SEC	15
RUMONGE	RUMONGE	FABRICATION DES SAVONS	20
		AUDIOVISUEL	15
		ART CULINAIRE	20
MUHUTA	BUGARAMA	SOUDURE	10
		REPARATION DES TELEPHONES	10
	MUHUTA	AUDIOVISUEL	15
		ELECTRICITE DOMESTIQUE	15
KAYANZA	KAYANZA	AUDIOVISUEL	15



		MAROQUINERIE	15
	MURUTA	MECANIQUE MOTOS	10
		TRICOTERIE	15
TOTAL			500

Le PAEEJ invite les jeunes des zones ci-haut citées qui désirent bénéficier d'une formation dans ces domaines à s'inscrire en ligne sur le site web du PAEEJ <https://paej.bi/publication-des-avis> ou aux bureaux des animateurs communaux du PAEEJ au plus tard le 22/04/2026. Seuls les candidats retenus seront contactés.

Les jeunes éligibles pour bénéficier de ces formations sont les jeunes chômeurs résidents dans les communes ci haut citées et âgés entre 18-40ans.

Le Coordonnateur National du PAEEJ
Prof. Désiré MANIRAKIZA

